

**Rapport d'évaluation des offres**  
**et**  
**Proposition d'attribution du marché**

**Nom du marché :** Construction des Annexes aux bâtiments  
du Secrétariat Général à la Culture et aux Arts . . .

**Numéro d'identification :** N° AON/T/001/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014.

1.1	Nom du projet	<b>Construction des Annexes aux Bâtiments du Secrétariat Général à la Culture et aux Arts.</b>
1.2	Référence de la ligne budgétaire	<b>580038210</b>
1.3	Nom du Maître d'Ouvrage ou du MOD	<b>Ministère de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts/Secteur de la Culture et des Arts.</b>
a)	Adresse :	<b>Boulevard du 30 Juin N° 154 quartier Royal Commune de Gombe.</b>
1.4	Numéro du Marché :	<b>N° AON/T/001/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014</b>
1.5	Description du marché :	<b>Construction des annexes aux bâtiments du Secrétariat Général Culture et Arts.</b>
1.6	Estimation du cout :	<b>249.500.000 FC</b>
1.7	Méthode de passation des marchés :	<b>AON</b>
1.8	Examen préalable :	<b>Oui</b>
1.9	Préférence nationale :	<b>Oui</b>
1.10	Marché à prix forfaitaire :	<b>Non</b>
1.11	Cofinancement :	<b>Non</b>

**Tableau 1 : Identification**

**Tableau 2 : Procédure d'évaluation**

2.1	Avis général de passation des marchés	Sans objet
a)	Dates de publication initiale/dernière mise à jour	Sans objet
2.2	Pré qualification, si nécessaire	Sans objet
a)	Nombre de candidats pré qualifiés	Sans objet
b)	Date de l'avis de non objection de la DGCMP sur le rapport de pré qualification	Sans objet
2.3	Avis spécifique de passation des marchés	AAO/ AON/T/001/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014
a)	Nom du journal de diffusion nationale	MERODE
b)	Date de publication	Le 18 Avril 2014
c)	Nom de la publication internationale	-
d)	Date de publication	-
e)	Nombre de candidats pré qualifiés notifiés	-
2.4	Dossier type d'appel d'offres	
a)	Titre, date de publication	AON/T/001/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014 relatif à la construction des annexes aux bâtiments du Secrétariat Général de la Culture et des Arts.
b)	Date de l'avis de non objection sur le DAO	Sans objet
c)	Date de présentation aux candidats	18 Avril 2014
2.5	Nombre de candidats ayant reçu des dossiers	Cinq(5)
2.6	Modifications aux dossiers, le cas échéant	Sans objet
a)	Indiquer les dates des différentes publications	1. _____ - 2. _____ - 3. _____
b)	Date(s) de l'avis de non objection sur les modifications	1. _____ - 2. _____ - 3. _____
2.7	Date de la réunion précédant la préparation des offres, le cas échéant	Sans objet
2.8	Date du procès-verbal envoyé aux candidats et à la DGCMP	Sans objet
a		

**Tableau 3 : Remise des offres et ouverture des plis**

3.1	Date limite de remise des offres	
a)	Date et heure de dépôt initiales	<b>Le 30 Mai 2014 à 11 heures</b>
b)	Prorogations accordées le cas échéant	<b>Oui</b>
3.2	Ouverture des plis	
	Date, heure	<b>Le 08 Juillet 2014 à 11 heures 30'</b>
3.3	Enregistrement de l'ouverture des plis	
	Date de communication à la DGCMP	<b>-</b>
3.4	Nombre d'offres reçues	<b>Deux ( 2 )</b>
3.5	Période de validité des offres (jours ou semaines)	
a)	Prévue au départ	<b>90 jours</b>
b)	Prorogations accordées, le cas échéant	<b>Sans objet</b>
c)	Date/(s) de l'avis de non objection de la DGCMP, le cas échéant <sup>2</sup>	<b>Sans objet</b>







**Tableau 7 : Taux de change <sup>1</sup>**

**Monnaie utilisée pour l'évaluation des offres :** Franc Congolais

**Taux de change en vigueur le :** le 10 juillet 2014 = 930Fc pour 1 Dollar Américain

**Source des taux de change (organisme ou publication) :** Banque Centrale du Congo.



Tableau 8A : Conversion monétaire (plusieurs monnaies)

Préciser la monnaie retenue pour l'évaluation : *Franc Congolais*

a) Soumissionnaire	b) Monnaie(s) de l'offre	c) Prix de l'offre corrigé/rabais compris exprimé dans la monnaie de la colonne b	d) Taux de change applicable(s) pour chaque monnaie <sup>1</sup>	Monnaie de l'évaluation :	
				e) Prix de l'offre e = (c x d)	f) Prix total de l'offre (somme des prix 1, 2 et 3 de la colonne e <sup>2</sup> )
	Monnaie 1 : Monnaie 2 : Monnaie 3 :		Taux 1 : Taux 2 : Taux 3 :	Prix 1 : Prix 2 : Prix 3 :	
GRADIGO CONCEPT	<i>Franc Congolais</i>	237.026.338,73	-	237.026.338,73	237.026.338,73





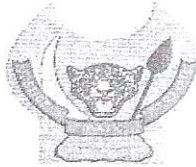


**Tableau 10B : Préférence pour les entreprises de travaux du pays du Maître d'ouvrage**  
**Préciser la monnaie retenue pour l'évaluation des travaux : Franc Congolais**

Identification du soumissionnaire <i>(a)</i>	Groupe de soumissionnaires bénéficiant d'une préférence <sup>1</sup> <i>(b)</i>	Prix total <sup>2</sup> <i>(c)</i>	Travaux ne bénéficiant pas d'une marge de préférence <sup>3</sup> <i>(d)</i>	Total révisé <i>(e) = (c-d)</i>	Préférence <i>(f)</i>	Prix total à comparer <i>g = (c) + (f)</i>
GRADIGO CONCEPT	-	237.026.338,73	-	237.026.338,73	-	237.026.338,73

**Tableau 11 : État récapitulatif de l'évaluation des offres et proposition d'attribution du marché**

1.	Soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme évaluée la moins disante (auquel il est proposé d'attribuer le marché)		
a)	nom : <b>GRADIGO CONCEPT</b>		
b)	adresse : <b>Avenue MPOLO Maurice N°37 Commune de la Gombe.</b>		
2.	Si l'offre a été soumise par un agent, indiquer le fournisseur effectif		
a)	nom : <b>Sans objet</b>		
b)	adresse : <b>Sans objet.</b>		
3.	Si l'offre est présentée par un groupement d'entreprises, indiquer tous les partenaires, leur nationalité, et la part estimée du marché qui revient à chacun		
4.	Principal (principaux) pays de provenance des fournitures/matériaux : <b>RDC</b>		
5.	Date envisagée pour la signature du marché (mois, année) : <b>-</b>		
6.	Dates prévues pour l'arrivée des fournitures/matériels sur les lieux du projet/pour l'achèvement du projet <b>08 aout 2014</b> (mois)		
		Monnaie(s)	Montant(s) ou %
7.	Prix de l'offre (lu publiquement) <sup>1</sup>	<b>Franc Congolais</b>	<b>234.834.318,95</b>
8.	Corrections des erreurs <sup>2</sup>	<b>Franc Congolais</b>	<b>+ 5.801.557,43</b>
9.	Rabais <sup>3</sup>	<b>Franc Congolais</b>	<b>- 3.609.538,15</b>
10.	Autres ajustements <sup>4</sup>	<b>-</b>	<b>0</b>
11.	Marché proposé <sup>5</sup>	<b>Franc Congolais</b>	<b>237.026.338,73</b>
12.	Catégorie de décaissements <sup>6</sup>		



Ministère de la Jeunesse, Sports,  
Culture et Arts

Le Ministre

N° 1.138./CAB/MIN/JSCA/2014

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général à la Culture et aux Arts ;
- Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- Monsieur le Directeur Général de Contrôle des Marchés Publics ;
- Monsieur le Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics/Secteur de la Culture et des Arts  
(Tous) à Kinshasa/Gombe.

-----  
A Monsieur l'Administrateur Gérant  
de **GRIDIGO CONCEPT**  
à Kinshasa/Gombe

Objet : Notification  
Attribution Provisoire du Marché

**Monsieur l'Administrateur Gérant,**

Faisant suite à votre offre relative au Marché N° AON/001/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014, pour la construction des annexes aux bâtiments du Secrétariat Général à la Culture et aux Arts, j'ai l'honneur de vous informer que votre offre a été acceptée et vous attribue provisoirement le Marché.

Par conséquent, je vous invite à venir signer le Contrat.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Gérant, l'expression de ma parfaite considération.

**BANZA MUKALAY NSUNGU**



Ministère de la Jeunesse, Sports,  
Culture et Arts  
Le Ministre

N° 1.139./CAB/MIN/JSCA/2014

Transmis copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général à la Culture et aux Arts ;
  - Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
  - Monsieur le Directeur Général de Contrôle des Marchés Publics ;
  - Monsieur le Secrétaire Permanent de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics/Secteur de la Culture et des Arts
- (Tous) à Kinshasa/Gombe.

-----  
A Monsieur le Responsable de  
l'Entreprise GTRA SARL  
à Kinshasa/Gombe

Objet : Notification  
Rejet de votre Offre

Monsieur le Responsable,

Faisant suite à votre offre relative au Marché N° AON/001/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014, pour la construction des annexes aux bâtiments du Secrétariat Général à la Culture et aux Arts, j'ai le regret de vous informer que votre offre a été rejetée pour n'avoir pas été conforme à l'essentiel et évaluée la plus disante.

Si vous contestez cette décision vous pouvez :

- Saisir la Personne Responsable des Marchés mentionnée ci-dessous d'un recours gracieux en exposant vos griefs sur la procédure suivie, conformément à la Loi relative aux Marchés Publics et,
- En l'absence de suite favorable dans le délai fixé, saisir le Comité de règlement des différends auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics dans les conditions prévues par la Loi relative aux Marchés Publics.

Veillez agréer, Monsieur le responsable, l'expression de ma considération distinguée.

La Personne responsable des Marchés

**BANZA MUKALAY NSUNGU**



Kinshasa, le 27 AOUT 2014

D.G.C.M.P

N° 880 /DGCMP/DG/DRE/D1/K.L/2014

Direction Générale du  
Contrôle des Marchés Publics  
Le Directeur Général

SECRETARIAT GENERAL  
DATE DE RECEPTION 28/08/014  
N° 0838  
SIGNATURE

223  
pour dispositions nettes  
28/08/2014

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget ;  
(Avec l'expression de ma très haute considération)
- Monsieur le Secrétaire Général à la Culture et Arts.

(TOUS) à KINSHASA/GOMBE.-

**Objet : Demande d'avis de non objection**

Rapport d'évaluation des offres relatif à la construction des annexes aux bâtiments du Secrétariat Général de la Culture et Arts

**A Son Excellence Monsieur le Ministre de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts à KINSHASA/GOMBE.-**

**Excellence Monsieur le Ministre,**

J'ai l'honneur d'accuser bonne réception de votre lettre n° 1033/CAB/MIN/JSCA/2014 du 15 août 2014 par laquelle vous me faites parvenir, pour avis de non objection, le rapport d'évaluation des offres relatif à la construction des annexes au bâtiment du Secrétariat Général de la Culture et Arts et vous en remercie.

Après examen de votre requête, la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics **émet l'avis de non objection requis audit rapport** attribuant le marché à **l'Entreprise GRADIGO CONCEPT** pour un montant total de **234.834.318,95 FC (TTC)**.

Veillez agréer, **Excellence Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération.

Grégoire KWADJE LUM



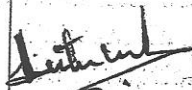




## PROCES – VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de juillet, la Commission de Passation des Marchés Publics de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics (CGPMP) du Ministère de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts/Secteur de la Culture et des Arts a procédé à l'examen et à l'adoption du rapport de la Sous-commission d'Analyse des Offres du Dossier d'Appel d'Offres National N°AON/T/001/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014 relatif à la construction des annexes aux bâtiments du Secrétariat Général à la Culture et aux Arts.

L'examen du dossier a fait ressortir ce qui suit :

- L'Attribution du Marché à l'Etablissement **GRADIGO CONCEPT** d'autant plus que son offre est conforme à l'essentiel et évaluée la moins disante.

En foi de quoi, le présent Procès-verbal a été dressé au jour, mois et an mentionnés ci-dessus.

N°	Nom et Post-Nom	Qualité	Signature
01.	RAMAZANI MASUDI	Conseiller Juridique, Représentant du Ministre	
02.	LUTUMBA KOMBA	Responsable du service bénéficiaire	
03.	Amos MBAYO	Conseiller Financier du Ministre	
04.	Zape KAYEMBE KATSHUNGABABO	Secrétaire Permanent de la CGPMP/CA	
05.	Nestor MUKIMBA M'NAMBEL	Président de Sous-commission d'Analyse des offres	
06.	Janvier MWANGA NDEDIKA	Sous-Gestionnaire des crédits	
07.	Yves KANANGILA TSHIMBEMBA	Chargé de la Passation des Marchés Publics	



**Ministère de la Jeunesse, Sports,  
Culture et Arts**

**Le Ministre**

**DECISION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE**

La Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics du Ministère de la Jeunesse, Sports, Culture et Arts, sise Avenue des Forces Armées (ex-Haut Commandement) n°26 Commune de la Gombe à Kinshasa;

Vu la Loi n° 10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics ;

Vu les articles 13 et 20 de la Loi précitée ;

Vu le Décret n°10/22 du 08 juin 2010 portant manuel de procédures de la Loi n°10/010 du 27 avril 2010 relative aux Marchés Publics ;

Vu le Décret n°10/32 du 28 décembre 2010 portant Création, Organisation et Fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;

Vu le Décret n°10/34 du 28/12/2010 fixant les Seuils de Passation, de Contrôle et d'Approbation des Marchés Publics ;

Vu la Circulation n°044/CAB/MIN/BUDGET/2010 du 10 février 2010 portant Disposition Transitoire pour l'installation des Cellules de Gestion des Projets et des Marchés Publics ;

Vu l'Avis d'Appel d'Offres National n°AON/T/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014

Vu le Procès-verbal d'ouverture des plis des offres du 08 juillet 2014.

Vu le rapport d'analyse des offres du 23 juillet 2014 ;

**DECIDE :**

D'attribuer provisoirement le marché n°AON/T/001/MIN/JSCA/CGPMP/CA/2014 du Ministère de la Jeunesse, sport, Culture et Arts, secteur de la Culture et des Arts, à l'Établissements **GRADIGO CONCEPT** dans le cadre de l'Appel d'Offres National relatif à la construction des annexes aux bâtiments du Secrétariat Général de la Culture et des Arts.

Fait à Kinshasa, le **15 AOUT 2014**

**BANZA MUKALAY NSUNGU**